

vt fca 1938

J.B

BERN 167 1n

Jean BERNABE
(Proposition)

**ELEMENTS POUR UNE THEORIE ET UNE
PRATIQUE DE L'ECO-CITOYENNETE,
PIERRE ANGULAIRE DU MODEMAS**

v 1 167 BERN

J.B.

BERN 167 v 1

Jean BERNABE
(Proposant)

PIERRE ANGULAIRE DU MODERNISME
PRATIQUE DE L'ECONOMIQUE
ELEMENTS POUR UNE THEORIE ET UNE

ELEMENTS POUR UNE THEORIE ET UNE PRATIQUE DE L'ECO-CITOYENNETE, PIERRE ANGULAIRE DU MODEMAS

Quand un groupe donné est appelé à se prononcer plusieurs types de réponse sont envisageables. S'il s'agit d'un vote (majoritaire ou proportionnel) les réponses considérées comme opératoires sont, dans la logique du système de votation en vigueur, celles qui relèvent des suffrages dits «suffrages exprimés», c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas catalogués comme «blancs» ou «nuls». En fonction du mode de scrutin concerné, le dépouillement aboutit à une représentation de l'opinion soit essentiellement binaire (cas du scrutin majoritaire) soit non essentiellement binaire (cas du scrutin proportionnel).

Toute réflexion sur l'éco-citoyenneté doit, d'une part, poser les implications et les limites de la pratique existante et, d'autre part, viser, à terme, l'instauration d'une expression démocratique plus adéquate et par voie de conséquence, d'un développement politique mieux maîtrisé.

Je voudrais, dans les analyses qui suivent, montrer en quoi le MODEMAS, compte tenu de ses objectifs affichés, doit investir une pratique de la co-citoyenneté, et promouvoir une réflexion agissante sur l'éco-citoyenneté, conditions nécessaires d'un (é) **co-développement**, lui-même garant d'une maîtrise accrue des procédures martiniquaises de décision, ce qui, dans le cadre de la MUTATION, a reçu l'appellation de souveraineté optimale.

Le bulletin de vote est l'expression démocratique mini-

ELEMENTS POUR UNE THEORIE ET UNE
PRACTIQUE DE L'ECO-CITOYENNETE, PIERRE
ANGULAIRE DU MODERNE

Quand un groupe donné est appelé à se prononcer plus
ieurs types de réponses sont envisageables. S'il s'agit d'un vote
(majoritaire ou proportionnel) les réponses considérées comme
opinionées sont, dans la logique du système de vote en
vigueur, celles qui reçoivent des suffrages dits «suffrages
exprimés», c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas catalogués comme
«blancs» ou «nuls». En fonction du mode de scrutin concerné,
le déboucllement aboutit à une représentation de l'opinion soit
essentiellement binaire (cas du scrutin majoritaire) soit non es-
sentiellement binaire (cas du scrutin proportionnel).

Toute réflexion sur l'éco-citoyenneté doit, d'une part,
poser les implications et les limites de la pratique existante et
d'autre part, viser, à terme, l'instauration d'une expression
démocratique plus adéquate et par voie de conséquence, d'un
développement politique mieux maîtrisé.

Je voudrais, dans les analyses qui suivent, montrer en
quoi le MODERNE, compte tenu de ses objectifs affichés, doit
inventer une pratique de la co-citoyenneté, et promouvoir une
réflexion agissante sur l'éco-citoyenneté, conditions nécessai-
res d'un (é) co-développement, lui-même gérant d'une ma-
nière saine des procédures manipulées de décision, ce qui,
dans le cadre de la MUTATION, a reçu l'appellation de souve-
raineté opérationnelle.

Le binaire de vote est l'expression démocratique mini-

BERN 167 3 n

male et incontournable de toute démocratie et la démocratie est le fondement de toute gestion cohérente des facteurs humains et naturels qui déterminent la conservation et l'amélioration de la vie sur la planète.

Quand on a affaire à un vote à question(s) fermée(s) (oui-non, ou encore élection de X, Y et/ou Z), les suffrages exprimés sont ceux qui répondent par oui ou par non à la question posée, que cette question concerne une idée (référendum) ou encore une ou plusieurs personnes à élire (élections municipales, cantonales, régionales, etc...). La pratique traditionnelle, c'est-à-dire non marquée par l'éco-citoyenneté, consiste à considérer comme pertinents d'une part seulement le corps électoral et, d'autre part, au sein de ce corps électoral strictement délimité, seulement l'ensemble des suffrages exprimés. Dès lors, la prise en compte des non-inscrits, des abstentionnistes, des blancs et nuls est évacuée de la politique opérationnelle pour être récupérée par la réflexion politologique (c'est-à-dire la réflexion sur la politique). Une véritable démocratie est celle qui s'applique à rendre la plus fine possible l'expression de l'opinion en ouvrant le plus largement le champ des réponses significatives, même si la notion de «suffrages exprimés» reste une base incontournable dans l'énonciation du verdict des urnes.

1 - Pour une critique de la citoyenneté traditionnelle ou citoyenneté octroyée.

Dans le cas d'une question où les deux réponses possibles sont oui et non, on pourrait croire, à première vue, que l'on a affaire à un système purement binaire, c'est-à-dire n'autorisant que deux réponses. En fait, s'il n'y a que deux réponses, en termes purement verbaux, ~~en fait~~, on peut, dans la logique

Quant on a affaire à un vote à question(s) fermée(s) (oui-non, ou encore élection de X, Y et/ou Z), les suffrages exprimés sont ceux qui répondent par oui ou par non à la question posée, que cette question concerne une idée (référendum) ou encore une ou plusieurs personnes à élire (élections municipales, cantonales, régionales, etc.). La pratique traditionnelle c'est-à-dire non marquée par l'éco-citoyenneté, consiste à considérer comme pénalités d'une part seulement le corps électoral et d'autre part, au sein de ce corps électoral strictement défini, seulement l'ensemble des suffrages exprimés. Dès lors, la prise en compte des non-inscrits, des abstentionnistes, des blancs et nuls est évacuée de la politique opérationnelle pour être récupérée par la réflexion politique (c'est-à-dire la réflexion sur la politique). Une véritable démocratie est celle qui s'applique à rendre la plus large possible l'expression de l'opinion en ouvrant le plus largement le champ des réponses possibles, même si le notion de «suffrages exprimés» reste une base incontournable dans l'énoncé du verdict des urnes.

1 - Pour une critique de la citoyenneté traditionnelle ou citoyenneté octroyée.

Dans le cas d'une question ou les deux réponses possibles sont oui et non, on pourrait croire à première vue que l'on a affaire à un système purement binaire, c'est-à-dire n'autorisant que deux réponses. En fait, il n'y a que deux réponses et autres peuvent verbaux, quand on peut dans la logique

de la communication qui s'instaure, y ajouter 4 autres types de réponses non-verbalisées à l'intérieur des règles du système, donc non prises en compte par lui. Cela porte donc à 6 les types de réponse qui sont théoriquement possible, chaque situation électorale se chargeant de sélectionner les types de réponse qui s'appliquent à elle. Ces 6 éléments (dont l'énoncé sera chaque fois suivi d'un commentaire) sont présentés ci-dessous

A - L'éventail théorique des positionnements dans un système questions-réponses :

(1) Ne pas prendre part au vote

*Quand on décide de ne pas prendre part à un vote, cela implique que l'on fasse partie de la communauté concernée par ce vote. Il serait, en effet, absurde que les Martiniquais disent ne pas vouloir prendre part au vote relatif à l'élection du président des Etats-Unis ou de la chambre des députés de Sainte-Lucie. Quant aux Noirs Sud-Africains, leur problème n'est pas de prendre part ou non aux différents votes, mais de faire partie de ceux qui sont admis à voter et qui peuvent, à partir de là, prendre part ou non aux différents votes sud-africains. Cela doit nous faire réfléchir sur ce que des militants d'extrême gauche ont trop légèrement appelé «démocratie bourgeoise» en faisant de la démocratie un apanage de la bourgeoisie et non pas, comme c'est le cas, un instrument manipulé par la bourgeoisie. Il y a la **démocratie** (l'accès au vote en est une condition nécessaire mais non suffisante) et l'ab-*

fois suivi d'un commentaire) sont présents ci-dessous

A - L'éventail théorique des positionnements dans
un système questions-réponses :

(I) Ne pas prendre part au vote

Quand on décide de ne pas prendre part
à un vote, cela implique que l'on fasse partie
de la communauté concernée par ce vote. Il
s'agit, en effet, d'opérer que les participants
doivent ne pas vouloir prendre part au vote re-
latif à l'élection du président des États-Unis ou
de la chambre des députés de Saint-Lucie.
Quant aux noirs d'Afrique, leur problème
n'est pas de prendre part ou non aux différents
votes, mais de faire partie de ceux qui sont
admis à voter et qui peuvent, à partir de là,
prendre part ou non aux différents votes ad-
missibles. Cela doit nous faire réfléchir sur ce
que des militants d'extrême gauche ont trop
légitimement appelé « démocratie bourgeoise »
en faisant de la démocratie un donjon de la
bourgeoisie et non pas, comme c'est le cas, un
instrument monopolisé par la bourgeoisie. Il y a
la démocratie (l'accès au vote en est une condi-
tion nécessaire mais non suffisante) et l'ab-

sence de démocratie (la dictature). En Afrique du sud, la démocratie concerne les Blancs et exclut les Noirs. Cela veut dire que son champ d'application est limité et sélectif mais cela ne la disqualifie pas comme objectif à atteindre pour l'ensemble de la population. On connaît d'ailleurs d'autres cas où le critère de sélection est non pas la race, mais l'argent, comme dans le cas du suffrage censitaire (par exemple, sous le règne de Louis-Philippe). Il s'agit d'un suffrage pour notables différents donc du suffrage universel. Partielle et sélective, la démocratie est travaillée par son contraire, la dictature. L'apartheid est un régime démocratique pour le petit nombre et dictatorial pour le grand nombre : c'est ce qu'on pourrait appeler une «oligarchie démocratique». Les choses ne fonctionnaient pas autrement dans la Grèce ancienne, même pourtant de la démocratie et où la grosse masse constituée par les esclaves n'avaient pas droit au vote. La démocratie athénienne, malgré ces limitations était néanmoins opposée à la dictature (ou tyrannie) perse ou macédonienne. C'est parce que l'on n'a pas suffisamment pris la mesure de la démocratie et de ses imperfections que l'on a rejeté la notion d'élection comme étant synonyme de piège et d'instrument de l'oppression légale d'un groupe ou d'une classe alors que l'élection constitue, en fait, l'instrument minimal de l'expression et du développement politiques.

Décider de ne pas prendre part à un vote

ment politique.
 ment minimal de l'expression et du développe-
 ment que l'élection constitue, en fait, l'instur-
 pation légale d'un groupe ou d'une classe
 l'on a rejeté la notion d'élection comme étant
 de la démocratie et de ses inspecteurs que
 que l'on n'a pas suffisamment pris la mesure
 (même) pour ou machénaux. C'est parce
 fait néanmoins opposé à la dictature (ou ty-
 rannie) antique, malgré ces limitations
 par les esclaves n'avaient pas droit au vote. La
 la démocratie et on la grosse masse constituée
 ment dans la Grèce antique, n'être pas de
 que. Les choses ne fonctionnaient pas ainsi-
 peuvent appeler une « oligarchie démocratique »
 réel pour le grand nombre : c'est ce qu'on
 démocratique pour le petit nombre et dicta-
 traire, la dictature. L'apartheid est un régime
 tive, la démocratie est travaillée par son con-
 dans des systèmes mixtes. Partielle et sélec-
 é agit d'un système pour notables différents
 ple, sous le régime de Louis-Philippe). Il
 dans le cas du suffrage censitaire (par exem-
 tion est non par la race, mais l'argent, comme
 d'allures d'argent ou de critères de sélec-
 pour l'ensemble de la population. On connaît
 la disparité par contre objectif a atteindre
 d'application est limité et sélectif mais cela ne
 exclu les Noirs. Cela veut dire que son champ
 du sud, la démocratie concerne les Blancs et
 entre de démocratie (la dictature). En Afrique

1/2

peut avoir une puissante signification démocratique, notamment pour contester les orientations du pouvoir en place : en refusant de voter, je refuse de cautionner la ou les questions qui me sont posées et, à plus forte raison, les réponses.

(2) S'abstenir

En s'abstenant on déplace la problématique de la question à la réponse : «je conteste ou non la pertinence de la ou des questions qui me sont posées mais l'important est que je refuse de m'engager dans un sens ou dans l'autre. Autrement dit, je refuse de cautionner non pas une question mais une réponse.

(3) Voter blanc

Je conteste ou non la pertinence de la ou des questions posées mais je veux positivement marquer que je ne cautionne aucune des réponses autorisées par la ou les questions. En d'autres termes, le vote blanc est une **abstention active** ou plutôt, une **positivation** de l'abstention.

Dans le système de votation en vigueur, le bulletin blanc est assimilé au bulletin nul, ce qui renvoie à une conception politique qui, à mon avis, ne s'inscrit pas dans une vision écopolitique du développement de la cité.

peut avoir une plusieurs significations dans-
certaines, notamment pour constater les orien-
tations du pouvoir en place : en refusant de
voter, je refuse de reconnaître la validité des
résultats qui me sont proposés et, à plus forte raison,
les réponses.

(3) S'abstenir

En s'abstenant on évite la probléma-
tique de la question à la réponse : s'il constate
ou non la pertinence de la ou des questions qui
me sont posées mais l'important est que je
refuse de m'engager dans un sens ou dans
l'autre. Autrement dit, je refuse de reconnaître
non pas une question mais une réponse.

(3) Voter blanc

Je constate ou non la pertinence de la ou
des questions posées mais je vote positivement
indiquer que je ne considère aucune des ré-
ponses proposées par la ou les questions. En
d'autres termes, le vote blanc est une abstien-
tion active ou plutôt, une position de l'abs-
tention.

Dans le système de vote en vigueur,
le bulletin blanc est assimilé au bulletin nul, ce
qui revient à une conception politique qui, à
mon avis, ne s'inscrit pas dans une vision éco-
politique du développement de la cité.

(4) Voter nul

Ce vote va au delà du vote blanc et, à plus forte raison, de l'abstention. Alors que l'abstention (négativement) et le vote blanc (positivement) renvoient dos à dos les réponses attendues en les neutralisant, le vote nul a pour vocation de faire «exploser» le cadre étroit des réponses autorisées. Il est nul parce que en tant que réponse non programmée il est considéré comme non-pertinent (et de fait, il l'est) par rapport à la question posée. Il n'en reste pas moins vrai que si le vote nul est fonctionnellement incapable d'ouvrir le système des réponses, on peut, en tout cas considérer qu'il a la capacité de le «défermer». Ce néologisme signifie que le vote nul instaure une brèche symbolique dans le système. En d'autres termes, un vote nul peut n'être pas un vote de nulle valeur, au plan symbolique. Seul le vote nul est en mesure de contester l'ordre des choses programmées dans et par tel ou tel scrutin, précisément parce que seul il peut de façon active, annuler, désamorcer les pièges que peut comporter une conjoncture électorale donnée, comme c'est le cas pour le référendum sur Maastricht, à la Martinique et d'une façon générale dans l'Outre-mer. Le vote nul, parce qu'il fait intervenir une possibilité de verbalisation alternative, est une arme qui acquiert une force d'autant plus grande qu'il sera soutenu par une démarche collective et unitaire. De ce point de vue le vote nul a une efficacité

(4) Vöter mü

Ce vote est au delà du vote blanc et à plus forte raison de l'abstention. Alors que l'abstention (négligemment) et le vote blanc (positivement) renvoient des à des les réponses attendues en les neutralisant, le vote nul a pour vocation de faire «explorer» le cadre-troué des réponses autorisées. Il est nul parce que en tant que réponse non programmée il est considéré comme non-pertinente (et de fait, il l'est) par rapport à la question posée. Il n'en reste pas moins vrai que si le vote nul est fonctionnellement incapable d'ouvrir le système des réponses, on peut en tout cas considérer qu'il a la capacité de le «définir». Ce néologisme signifie que le vote nul instaure une brèche symbolique dans le système. En d'autres termes, un vote nul peut n'être pas un vote de nulle valeur, un plus symbolique. Seul le vote nul est en mesure de contextualiser l'ordre des choses programmées dans et par tel ou tel scrutin, précisément parce que seul il peut de façon active annuler, déconstruire les pigées que peut comporter une conjoncture électorale donnée, comme c'est le cas pour le référendum suisse. Manifesté à la Montaigne et d'une façon générale dans l'Europe-nord, le vote nul, parce qu'il fait intervenir une possibilité de verbatim alternatif, est une arme qui acquiesce une force d'autant plus grande qu'il sera soutenu par une démarche collective et unitaire. De ce point de vue le vote nul a une efficacité

BERN 167 82

plus forte et que l'abstention et que le vote blanc. Il est à la fois responsabilité active et subversion légale alors que l'abstention est irresponsabilité et ambiguïté et que le vote blanc est responsabilité mais passivité.

Je suis, pour ma part, persuadé que, si une vaste campagne était organisée autour du nul afin de le canaliser sur un contenu verbal précis, cela pourrait déboucher sur une situation intéressante. Bien sûr, au plan de la comptabilité électoraliste on n'aurait que du «nul» sans mention du contenu, mais au plan de la démarche symbolique on aurait une réponse qui, si elle est représentative en nombre, pourrait être signifiante et ne pourrait alors être totalement ignorée des responsables politiques tant soit peu vigilants.

(5) Voter contre

J'admets la pertinence de la ou des questions posées et j'y apporte une réponse en choisissant parmi l'éventail des réponses qui me sont proposées. Je vote explicitement contre tout ce qui s'oppose à la réponse que je choisis de verbaliser et pour tout ce qui la favorise.

plus forte et que l'abstention et que la vote
blanc. Il est à la fois responsabilité active et
abstention légale alors que l'abstention est
responsabilité et abstinence et que le vote
blanc est responsabilité mais passivité.

Je suis pour ma part, persuadé que, si
une vaste campagne était organisée autour du
mot d'ordre de la conscience sur un contenu verbal
précis, cela pourrait déboucher sur une situa-
tion intéressante. Bien sûr, au plan de la
compréhension électoraliste on n'aurait que du
« bruit » sans mention du contenu, mais au plan
de la démarche symbolique on aurait une
réponse qui, si elle est représentative en non-
être, pourrait être significative et ne pourrait
alors être totalement ignorée des responsables
politiques tant soit peu vigilants.

(2) Vote contre

L'absence de pertinence de la ou des ques-
tions posées et l'absence d'une réponse en
choisissant parmi l'éventail des réponses qui
me sont proposées. Je vote explicitement con-
traire tout ce qui s'oppose à la réponse que je
cherche de verbaliser et pour tout ce qui la
favorise.

(6) Voter pour

J'admets la pertinence de la ou des questions posées et j'y apporte une réponse en choisissant parmi l'éventail des réponses qui me sont proposées. Je vote explicitement pour tout ce qui favorise la réponse que je choisis de verbaliser et pour tout ce qui s'y oppose.

*Que l'on vote pour ou contre, on choisit, ce qui signifie qu'on exclut ce qui n'a pas été choisi. Le oui et le non ont partie liée et constituent **par la même** la structure de base de l'expression électorale. Leur ensemble constitue ce qu'il convient d'appeler les «suffrages exprimés». Cela est tout a fait normal, mais cela ne suffit pas.*

B - L'éventail réel des positionnements en fonctions des situations électorales

Ces six positions sont, je l'avais annoncé, totalement théoriques et ressortissent plus à un schéma logique du circuit questions-réponses qu'à la réalité des situations autour desquelles s'articule la vie politique d'un pays moderne. En effet, dans un corps électoral relativement limité (comme dans le cas de la cité athénienne, ou dans le cas d'une association de la loi 1901, où chacun peut avoir un contrôle immédiat et global des modalités de la participation ou non de chacun au vote) si, dans ce cas, il est alors possible de repérer ces 6 positionnements théoriques) en revanche, dans le cas du suffrage universel où ce type de contrôle ne peut pratiquement pas exister, il est absolument impossible d'établir une distinction entre les po-

(e) Voter pour

L'admet la pertinence de la ou des questions posées et s'y oppose une réponse en choisissant parmi l'ensemble des réponses qui me sont proposées. Je vote explicitement pour tout ce qui favorise la réponse que je choisis de verbaliser et pour tout ce qui s'y oppose.

Que l'on vote pour ou contre, on choisit ce qui signifie qu'on exclut ce qui n'a pas été choisi. L'a oui et le non ont partie liée et consistent par la même la structure de base de l'expression électorale. Leur ensemble constitue ce qu'il convient d'appeler les «suffrages exprimés». Cela est tout à fait normal, mais cela ne suffit pas.

B - L'éventuel réel des positionnements en faveur des situations électorales

Ces six positions sont, je l'avais annoncé, totalement théoriques et ressortissent plus à un schéma logique du circuit questions-réponses qu'à la réalité des situations autour desquelles s'articule la vie politique d'un pays moderne. En effet, dans un corps électoral relativement limité (comme dans le cas de la cité athénienne, ou dans le cas d'une association de la loi de 1901, où chacun peut avoir un compte individuel et global des modalités de la participation ou non de chacun au vote) et dans ce cas, il est alors possible de repérer ces 6 positionnements (ou théoriques) en revanche, dans le cas du suffrage universel où ce type de compte ne peut pratiquement pas exister, il est absolument impossible d'établir une distinction entre les po-

sitionnements (1) et (2). Dans ce cas, l'abstention n'est pas nécessairement interprétable comme un refus de se soumettre à la question posée (c'est-à-dire comme une non participation active au vote) et elle peut être considérée compte tenu du passé esclavagiste comme un comportement passif, irresponsable, paresseux. Si l'abstention est massive dans les D.O.M., concernant un vote européen et limitée concernant un vote plus local, elle sera un indicatif intéressant quant au peu d'intérêt de la population pour l'Europe, mais cela ne mettra pas en oeuvre une réponse rationnelle, active et responsable à l'Europe. En d'autres termes, si nous ne nous intéressons pas à l'Europe, elle, l'Europe s'intéresse à nous. Il est donc faux et vain de penser que nous puissions nous tenir à l'écart de ses problématiques et de ses questionnements, ce qui disqualifie l'abstention comme démarche responsable, active et témoignant de la citoyenneté revendiquée par le MODEMAS. Il faut trouver le moyen de désamorcer le piège électoral objectif et la seule réponse réside dans un vote nul actif et organisé et, autant que possible, unitaire.

Cela dit, il ne faut pas charger l'abstention de tous les maux. Elle représente objectivement l'un des rares moyens d'exprimer un rejet, fût-il ambigu, dans un système de votation qui est ce qu'il est et qui n'est pas assorti de la dose d'éco-civisme indispensable à l'expression d'une citoyenneté moderne, renouvelée. Il convient de sortir de la phase de la citoyenneté inaugurée aux Antilles avec la départementalisation de 1946 qui fonctionne sur le modèle politique et idéologique fourni par l'abolition de l'esclavage de 1848, et qui reprend lui-même le mode d'installation dans la citoyenneté qui a pu être celui des paysans français fils et petits fils de serfs de l'Ancien Régime. Seule la bourgeoisie a eu un accès construit par elle-même à la citoyenneté. A toutes les autres

classes, même les classes ouvrières celle-ci fut à des degrés divers concédée et octroyée. A la citoyenneté bourgeoise qui est une citoyenneté étendue aux autres classes ou couches, il faut substituer une véritable co-citoyenneté dont le fondement relève de l'éco-politique et qui relève de l'éco-citoyenneté. A une conception prédatrice du monde (humain et naturel) véhiculée par l'idéologie bourgeoise et son antagoniste, l'idéologie prolétarienne de type marxiste, il faut substituer une conception écologique, c'est-à-dire qui ouvre sur une co-gestion homme-nature.

2 - Pour une nouvelle citoyenneté ou citoyenneté appropriée

Il est évident que le MODEMAS ne peut attendre la transformation de la citoyenneté traditionnelle en éco-citoyenneté pour intervenir dans le domaine électoral. Se voulant une école d'effort et de responsabilité, il doit absolument bannir l'abstention comme allant dans un sens opposé à ses idéaux. Toute autre attitude serait une attitude politicienne. De plus, comment réapprendre à voter demain si on désapprend à voter aujourd'hui ? Prôner l'abstention en attendant que le MODEMAS soit plus fort est une démarche égocentrique qui tente phantasmagoriquement d'ordonner la marche du monde à sa propre progression plutôt que d'accorder soi-même son horloge intérieure au temps universel. Le MODEMAS ne s'imposera pas d'emblée électoralement. Il lui faudra mobiliser à travers les conjonctures électorales et dans le quotidien, sur ses propres conceptions en restant en permanence à l'écoute de l'extérieur, même si l'extérieur refuse tout dialogue avec lui. Il importe d'envisager l'instauration à terme d'un mode de votation qui ouvre le champ de l'expression démocratique de

classes, même les classes ouvrières elle-ci fut à des degrés divers concédée et octroyée. A la citoyenneté bourgeoise qui est une citoyenneté réservée aux autres classes ou couches, il faut substituer une véritable co-citoyenneté dont le fondement réside de l'éco-citoyenneté et qui relève de l'éco-citoyenneté. A une conception prédictive du monde (humain et naturel) véhiculée par l'idéologie bourgeoise et son antagoniste, l'idéologie prolétarienne de type marxiste, il faut substituer une conception écologique, c'est-à-dire qui ouvre sur une co-gestion homme-nature.

3 - Pour une nouvelle citoyenneté ou citoyenneté appropriée

Il est évident que le MODEMAS ne peut attendre la transformation de la citoyenneté traditionnelle en éco-citoyenneté pour intervenir dans le domaine électoral. Se voulant une école d'effort et de responsabilité, il doit absolument garantir l'absorption comme élément dans un sens opposé à ses tâches. Toute autre attitude serait une attitude politicienne. De plus, comment espérer à voter demain si on désapprouve à voter aujourd'hui ? Prévoir l'absorption en attendant que le MODEMAS soit fait est une démarche égoïste qui tente par tous les moyens d'obtenir le mandat du monde à sa propre progression plutôt que d'accorder - soit même son horloger intérieur au temps universel. Le MODEMAS ne s'impose pas d'emblée électoralement. Il lui faudra mobiliser à travers les conjonctures électorales et dans le quotidien, sur ses propres conceptions en tentant en permanence à l'échelle de l'individu, même si l'extérieur refuse tout dialogue avec lui. Il importe d'ouvrir l'attention à terme d'un mode de vote non qui ouvre le champ de l'expression démocratique de

l'opinion et de la volonté d'agir inhérente à la communauté. Dans une telle perspective il convient d'envisager les positionnements suivants qui pourraient alors résulter du circuit question-réponse électorale.

(1) Les non-inscrits

Ils ne font pas partie du corps électoral soit qu'ils n'ont pas rempli les formalités nécessaires à cet effet, soit qu'ils ne sont pas des ayant-droit à l'inscription (casiers judiciaires, étrangers, mineurs). Un affinement des procédures statistiques devait permettre, en raison des moyens informatiques modernes, de situer pour chaque élection au suffrage universel le niveau des non-inscrits de la société civile concernée.

(2) les abstentionnistes

Ce sont ceux qui faisant partie du corps électoral volontairement ou involontairement, de façon systématique ou fonctionnelle, ne participent pas au vote. Ils peuvent être repérés de façon non ambiguë comme abstentionnistes dans la mesure où le système permet de les distinguer de ceux qui ne participent pas au vote faisant l'objet de la consultation électorale. Pour que cette distinction soit possible il faut entrer dans un système qui abandonne l'implicite pour une verbalisation explicite des positions. Il apparaît alors avec netteté que les abstentionnistes, en s'auto-

L'opinion et de la volonté d'agir inhérents à la communauté.
 Dans une telle perspective il convient d'envisager les positions
 tenues par les individus qui pourraient alors résulter du circuit des
 non-réponses électorales.

(1) Les non-inscrits

Ils ne font pas partie du corps élec-
 toral soit qu'ils n'ont pas rempli les formalités
 nécessaires à cet effet, soit qu'ils ne sont pas
 des (avant-droit à l'inscription) (citizens full-
 citizens, étrangers, mineurs). Un affaiblissement
 des procédures statistiques de fait permet
 en raison des moyens informatiques modernes
 de s'inter pour chaque électeur au suffrage uni-
 versel le niveau des non-inscrits de la société
 civile concernée.

(2) Les abstentionnistes

Ce sont ceux qui faisant partie du
 corps électoral volontairement ou involontaire-
 ment, de façon systématique ou fonction-
 nelle, ne participent pas au vote. Ils peuvent
 être repérés de façon non ambiguë comme abs-
 tentionnistes dans la mesure où le système
 permet de les distinguer de ceux qui ne partici-
 pent pas au vote faisant l'objet de la consulta-
 tion électorale. Pour que cette distinction soit
 possible il faut savoir dans un système qui
 fonctionne l'appréhension pour une vérification
 explicite des positions. Il apparaît alors avec
 netteté que les abstentionnistes, en s'auto-

excluant du corps électoral, s'auto-excluent de la communauté. Cela ne signifie pas qu'il faille prendre des mesures coercitives qui iraient à l'encontre de la liberté individuelle. Mais un vote abstentionniste non ambigu pourrait revêtir une certaine signification quant à l'intégration ou non de certaines couches de la société dans le système de cette société.

(3) Ceux qui ne prennent pas part au vote qui fait l'objet de la consultation

Ils devraient donc pouvoir exprimer explicitement cette position en mettant dans l'urne un bulletin spécifié «ne prend pas part au vote». Il s'agit donc d'une manière légale de ne pas prendre part au vote et qui ne peut, en aucun cas, être confondue avec une abstention. Cela pourrait alors signifier que l'intéressé ne se reconnaît pas dans les choix qui lui sont proposés et qu'il considère la ou les questions posées comme sans pertinence aucune par rapport à ses objectifs politiques.

(4) Ceux qui votent blanc (sans bulletin)

Ils expriment par là leur non engagement d'un côté ou de l'autre. La encore, on a une position explicite.

excluent du corps électoral, s'auto-excluent de la consultation. Cela ne signifie pas qu'il faille prendre des mesures coercitives qui entraînent la violation de la liberté individuelle. Mais un vote abstenoniste non ambigu pourrait revêtir une certaine signification quant à l'ignorance ou non de certains citoyens de la société dans le système de cette société.

(3) Ceux qui ne prennent pas part au vote qui fait l'objet de la consultation

ils devraient donc pouvoir exprimer explicitement cette position en mettant dans l'une ou l'autre des cases prévues «ne prend pas part au vote». Il s'agit donc d'une manière légale de ne pas prendre part au vote et qui ne peut en aucun cas être confondue avec une abstention. Cela pourrait alors signifier que l'intéressé ne se reconnaît pas dans les choix qui lui sont proposés et qu'il considère la ou les questions posées comme sans pertinence ou comme par rapport à ses objectifs politiques.

(4) Ceux qui votent blanc (sans bulletin)

ils expriment par là leur non engagement d'un côté ou de l'autre. La encore, on a une position explicite.

- (5) **Ceux qui votent nul (avec un bulletin surchargé ou avec un bulletin non-conforme au matériel officiel).**

Là aussi, on permet que la position soit sans ambiguïté, à condition que contrairement à la pratique actuelle, les nuls ne soient pas décomptés avec les blancs, mais gardent la spécificité qui fait d'eux des votes contestataires légaux. Si ce vote est reconnu comme tel, même si le contenu du bulletin n'est pas pris en compte (la chose est techniquement et déontologiquement impossible), dans ce cas, il pourra revêtir une valeur signifiante et exprimera une volonté de changer la question posée et de promouvoir de nouvelles réponses même si leur mise en oeuvre n'émerge pas, comme expression électorale verbalement articulée. Il est sûr qu'une telle possibilité ne peut qu'agir en retour sur la psychologie et les démarches stratégiques de courants politiques soucieux de produire une opinion génératrice d'une action efficace.

- (6) **Ceux qui votent contre**
 et
 (7) **Ceux qui votent pour**

Ces deux dernières catégories continuent à relever des suffrages exprimés permettant de prononcer le verdict des urnes. Mais on a affaire ici à deux catégories qui

(2) Ceux qui votent nul (avec un bulletin sur-
chargé ou avec un bulletin non-conforme
au matériel officiel).

La aussi, on permet que la position
soit sans ambiguïté, à condition que contraire-
ment à la pratique actuelle, les nuls ne soient
pas décomptés avec les blancs, mais gardent la
spécificité qui fait d'eux des votes constant-
res légaux. Si ce vote est reconnu comme tel,
même si le contenu du bulletin n'est pas pris en
compte (la chose est techniquement et déonto-
logiquement impossible), dans ce cas, il pour-
ra revêtir une valeur significative et exprimer
une volonté de changer la question posée et de
promouvoir de nouvelles réponses même si
leur mise en œuvre n'émerge pas, comme
expression électorale véritablement articulée. Il
est sûr qu'une telle possibilité ne peut qu'agir
en retour sur la psychologie et les démarches
stratégiques de certains politiques soucieux
de produire une opinion générale d'une
action efficace.

(6) Ceux qui votent contre

et

(7) Ceux qui votent pour

Ces deux dernières catégories con-
stituent à elles seules des suffrages exprimés par
toute la population de votants et de non-votants.
Mais on a ajouté ici à deux catégories qui

occupent une place différente dans l'éventail des positionnements et cela, au bénéfice d'une expression politique plus claire, plus responsable, plus dynamique et surtout plus adéquate à la diversité des types d'opinions et des volontés d'action politique.

LE MODEMAS devrait à l'occasion de toutes les consultations à bulletin secret, retenir ce système de votation non seulement pour l'expérimenter et le roder, mais aussi pour prêcher d'exemple.

Jean BERNABE

Terreville, le 25 juillet 1992

Prochaine réflexion envisagée :

Bâtir le MODEMAS dans les conjonctures électorales et au quotidien.

occurent une place différente dans l'éventail
des positionnements et cela, au bénéfice d'une
expression politique plus claire, plus respon-
sable, plus dynamique et surtout plus adaptée
à la diversité des types d'opinion et des volon-
tés d'action politique.

LE MODEMAS devrait à l'occasion de toutes les con-
sultations à bulletin secret, revisiter ce système de vote non
seulement pour l'expérimenter et le tester, mais aussi pour
proposer d'exemples.

Jean BERNABÉ
Tombville, le 25 juillet 1992

Prochaines réflexions envisagées :

Bâtir le MODEMAS dans les conjonctures
économiques et au quotidien.

BERN 167 16 n

BERN 167 16 n

BERN 167 16v

510357
BERN 167 16v